



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 26

Le 27 juin

Votants : 28

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
21.06.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvon BALANANT qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Karine BLEAS qui a donné pouvoir à Julie KERVELA, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h45) qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivé à 18h15), Frédéric BOURGET.

Secrétaire de séance : Arnaud BILLON

N° D_2024-06-27-16

Objet : ACQUISITION D'UNE PORTION DE PARKING AU 20-22 RUE SAINT GUENAL

Par courriel en date du 30 avril 2024, HLM LES FOYERS propose de céder à la Ville une portion de parking au 20-22 rue Saint GuénaI à l'arrière de son bâtiment. La parcelle concernée est d'une superficie d'environ 20 m².

Il est proposé de procéder à cette acquisition à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de HLM LES FOYERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'une portion de parking au 20-22 rue Saint GuénaI à l'euro symbolique.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 27 juin 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 029-212901052-20240628-2024270616-DE

